

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MÊME JOUR 11 Juillet 1792.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Coblenz, du 3 juillet.

Nous touchons au terme de nos longues attentes. Tout s'appête, tout s'agite, tout prend l'appareil le plus guerrier. L'ardeur est extrême dans tous les corps; le travail est continu dans les bureaux. Nous avons reçu les plus exacts de routes les villes frontières de l'Alsace & la Lorraine. Il circule plusieurs projets sur les propositions qui seront faites à la France: dans aucun, il n'est question d'y établir deux chambres à la manière britannique. Il paroît, au contraire, que la déclaration du 23 juin 1789, servira de base au plan de contre-révolution intérieure. Quant aux puissances étrangères, outre l'indemnité de tous leurs frais, elles réclameront la restitution du comtat d'Avignon & le rétablissement des princes possessionnés en Alsace. Il n'y a que deux choses qui puissent sauver la France, l'union dans son sein, & la désunion qui s'établirait dans la coalition composée de tant de parties hétérogènes.

PAYS-BAS.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 6 juillet.

Nous avons été surpris de lire dans la Gazette-Universelle de mardi dernier, qu'il s'étoit formé à Bruxelles des mouvements contre la domination autrichienne, à la nouvelle de l'invasion éphémère de l'armée française. J'ose vous assurer que cette assertion est fautive. A Bruxelles, comme dans toutes les villes du Brabant, nous avons vu régner la plus grande tranquillité; & quoi qu'en aient dit vos folliculaires énarçonnés, voici, dans la plus exacte vérité, quelle a été l'opinion publique en ce pays sur les affaires de la France. On se flattoit, il y a dix mois, que le renouvellement de la législature donneroit une consistance ferme & durable au nouvel ordre des choses. Alors les vœux des Belges étoient fortement prononcés pour votre révolution; & c'est à cette époque, ou peu de tems après, que l'émigration commença en Brabant. L'influence qu'usurperent d'abord les Fauchet, les Chabot, les Brissot & compagnie sur toute l'assemblée, ouvrit un peu nos yeux; & petit-à-petit vos législateurs perdirent toute confiance parmi nous. Quand on vit que les clubs jacobites régnoient seuls en France, que les forfaits étoient impunément préconisés, non-seulement dans les cavernes des Jacobins, mais qu'ils trouvoient des défenseurs parmi vos législateurs, alors on rougit de se montrer partisan de votre révolution. L'émigration cessa; & l'on en vint jusqu'à redouter presque l'invasion, qu'on eût peut-être puissamment secondée il y a dix mois. L'immobilité des Flamands, jadis vos plus ardents zélés, prouve tout ce que je viens de dire. Cependant, en apprenant l'occupation de Courtrai par les Français, plusieurs jeunes gens des villes d'Anvers, de Louvain, de Bruxelles & de la Campine, se préparoient à émigrer; mais la nouvelle des attentats du 20 juin a retenu leur fervent émigrante: ils ont mieux aimé rester au

sein de leurs foyers, que d'aller se mêler dans une guerre qui ne leur offre aucun espoir. Ainsi, on ne sauroit trop le répéter; ce sont les Jacobins qui ont éloigné tous vos partisans, comme ce sont eux qui ont préparé la ruine de la France. Il est vrai qu'à Gand quelques personnes ont fait éclater leur joie, en apprenant la marche de vos troupes; mais le silence muet de la nation flamande, & la crainte bien fondée de voir leur province devenir une seconde Avignon, a contenu, ou plutôt étouffé pour long-tems les vœux qu'ils formoient d'abord.

Nous attendons de jour en jour de nouveaux renforts, & une grande partie de nos troupes est déjà rentrée dans leur ancien camp de Mons.

FRANCE.

De Paris, le 11 juillet.

Un grand nombre de citoyens abandonnent la capitale à la veille de la fédération. M. Pio, qui se trouve à la tête du département de police, qui fournit les passeports, vient de décider cette effrayante émigration, & il propose de l'interdire par une loi. On s'attendoit que la réconciliation de samedi dernier auroit rapproché les esprits: cette réunion est la seule planche qui nous reste au milieu du naufrage: mais Brissot & ses adhérens veulent nous l'enlever. Il faudra bien que l'assemblée nationale prenne sur elle la responsabilité de tous les événements, puisque tous les ministres ont donné hier leur démission.

Les amis de MM. Petion & Manuel ne cessent de répéter que c'est pour avoir épargné le sang du peuple qu'ils sont suspendus de leurs fonctions. Ne pourroit-on pas dire, au contraire, que c'est en laissant former cet attroupement nombreux qu'il étoit si facile de dissiper dans son principe; que c'est en laissant réunir dans la place du Carouf. 20 mille personnes turbulentes armées de toutes armes, au milieu de la garde nationale, qu'on s'est exposé à faire verser à torrents le sang du peuple? Et en effet, si le fusil dirigé du milieu de cette foule sur M. Perret, commandant du bataillon des Petits-Peres, n'eût pas râté deux fois, la mort de cet officier ne pouvoit-elle pas devenir le signal d'un carnage affreux? Qui en auroit été la cause? N'est-ce pas ceux qui, au mépris de toutes les loix, avoient formé cet attroupement?

En un mot, nulle part on ne reproche à M. Petion d'avoir empêché la proclamation de la loi martiale: peut-être, lorsque l'attroupement eut assiégré les Tuileries, la prudence dictoit-elle de le recevoir dans le château; mais le délit est d'avoir connu le projet huit jours d'avance, & de l'avoir vu se mûrir & s'exécuter sans avoir pris les précautions nécessaires pour le prévenir.

Aurons nous la guerre civile?

Le maire virtuose de Paris, peu de jours avant d'être suspendu de ses fonctions, invitoit les citoyens à se tenir sur leurs gardes, & les avertissoit qu'un grand danger les menaçoit. D'où naissent ces inquiétudes? Est-ce qu'il craignoit la décision du département? Mais non. A peine

lui a-t-elle été signifiée, qu'il a annoncé hautement qu'une autre autorité bien supérieure à celle-là prononcera, que l'innocence sera vengée; & il a invité de nouveau le peuple à être comme lui, calme & de sang-froid: mais cette classe de citoyens qu'il appelle exclusivement peuple, reste véritablement dans le calme, & le pouvoir exécutif peut confirmer la suspension du maire; l'assemblée nationale peut ne pas le réhabiliter; les tribunaux peuvent instruire son procès, sans craindre que la tranquillité de la capitale soit troublée: d'un autre côté, les complots de l'aristocratie ne sont pas à craindre, quoi qu'en disent les agitateurs; c'est sur les frontières qu'il faut la combattre, parce que là seulement sont ses forces & ses espérances. Tous les placards du maire n'annonçoient-ils pas que le parti dont il étoit l'agent se proposoit de se porter à de tels excès, que les citoyens, amis de la liberté, mais étrangers à toute faction, seroient forcés de s'armer & de se réunir pour défendre la constitution qu'ils ont jurée? Et les dispositions que les chefs de parti ont montrées à l'égard des fédérés, leur prédilection en faveur des ci-devant Gardes-Françaises, le licenciement de l'état-major de la garde nationale-parisienne, les pétitions pour confier au maire une espèce de dictature, &c. tout annonçoit qu'ils vouloient régner sans obstacle dans la capitale, & exécuter un plan qui n'est plus un mystère, après les événemens dont nous avons été témoins. Le maire croyoit-il dissiper les inquiétudes & ramener la confiance, en annonçant que les magistrats veulent? On fait trop que lui & ses dignes collègues ne vouloient que pour légaliser, par leurs arrêtés, les scènes d'horreur qu'ils ne vouloient pas prévenir.

En voyant approcher le jour qui devoit resserrer les liens de la grande famille, les bons citoyens concevoient de grandes allarmes; mais elles partoient d'une cause bien différente de celle des factieux; ils voyoient avec inquiétude arriver dans la capitale une foule de gens armés, sans ordre, sans discipline, choisis sans doute par ceux qui les font venir, & disposés à suivre aveuglément leurs impulsions. Il est vrai qu'on peut espérer actuellement, d'après les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts sur les attentats du 20 juin, que beaucoup de fédérés sont disposés à maintenir la constitution toute entière, & à ne pas souffrir qu'on y porte atteinte. Mais qui ignore ce que peut une minorité factieuse, prête à tout ofer & à employer les moyens les plus odieux? La persévérance avec laquelle ses agens demandent un camp sous les murs de Paris, l'incroyable impudence avec laquelle ils ont rejeté la proposition du roi pour former un camp entre Paris & les frontières, où il est de la plus indispensable nécessité, tout annonce qu'ils espèrent enfin avoir une armée à leurs ordres, & qu'ils se préparent à retenir tous les obstacles qui s'opposent à leurs vues, en dégradant les ministres, en rehaussant le maire; ils oublient les nombreux ennemis qui alliegent nos frontières; ils s'occupent même à désorganiser nos armées, parce qu'elles ne leur sont pas dévouées; il leur importe peu que la France soit ravagée; s'ils peuvent exécuter leurs odieux projets; ils espèrent d'ailleurs échapper à la responsabilité, en demandant que les ministres soient seuls responsables des opérations d'une guerre qu'ils ont eux-mêmes provoquée.

Tels sont les malheurs qui bientôt vont nous accabler, si les bons citoyens ne s'unissent pour arrêter les factieux. Qu'ils se hâtent de former une considération générale; c'est le seul moyen de prévenir le fléau de la guerre civile, joint à la guerre étrangère, & d'empêcher que la France ne soit bientôt couverte de sang & de ruines.

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A PARIS, le 20 juin 1792. — *Troisième Recueil.*

Discours du général la Morlière aux soldats de son armée, en faisant placer au centre du front de bannière du camp de Plobsheim, un drapeau aux couleurs nationales, surmonté du bonnet de la liberté.

Le 4 juillet 1792, l'an 4 de la liberté.

MES ENFANS,

J'ai pensé qu'il seroit agréable à de bons patriotes comme vous, de voir arborer au centre du camp, & de la manière la plus solennelle, le signe de la liberté, pour laquelle nous sommes tous résolus à combattre & à mourir. Témoin de votre bonne conduite & de l'ardeur qui vous anime, je n'ai pas voulu retarder une cérémonie qui n'est pas moins satisfaisante pour moi que pour vous. Si, comme je l'espère, ce signe est toujours pour l'armée du Rhin l'enseigne de la discipline, il sera aussi pour elle celui de la victoire. J'ai déjà fait part au roi des bons sentimens qui nous animent; je lui ai dit que vous ne vouliez céder en patriotisme ni à l'armée du Nord, ni à celle du centre; que l'assemblée nationale & lui ne trouvoient nulle part des soldats plus dévoués à la défense de la liberté & de la constitution.

Voici ma lettre au roi.

SIRE,

« Les soldats que je commande ne connoissoient d'autres ennemis de la

constitution que ceux rassemblés au-delà du Rhin: ils brûloient de la combattre. Vos dangers leur ont appris qu'il en existoit d'autres, & que vous en aviez été environné: ils ont frémi d'indignation. Sire, ces soldats ont juré de maintenir la constitution; ils vérifieront tout leur sang pour la défendre, pour défendre le roi qu'elle nous a donné; & si les mesures par lesquelles l'assemblée nationale va sans doute venger la majesté du peuple français, violée en la personne de ses représentans élus & de son représentant héréditaire, avoient besoin de leur appui, le chef suprême de l'armée peut répondre à la nation, que l'armée du Rhin sera fidèle à ses sermens. C'est moi, le général de cette armée & le plus ancien soldat français, qui en suis capitaine. Je suis, &c.

La cérémonie s'est passée avec beaucoup de pompe & beaucoup d'ordre. Lorsqu'elle a été terminée, les différens corps se sont rassemblés par députation auprès du général, pour le remercier d'avoir aussi bien exprimé leurs sentimens dans sa lettre au roi; ils l'ont félicité en même tems de ce qu'il venoit de recevoir du roi le troisième degré de la décoration militaire.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Supplément à la séance du lundi 9 juillet.

Parmi les mesures que proposoit M. Brissot, la plus admirable au gré des tribunes, étoit celle de faire nommer une commission extraordinaire, composée de membres bien dévoués à la patrie, c'est-à-dire, selon la doctrine de M. Brissot, dévoués à la faction des Jacobins, & bien décidés à frapper tout ce qui ne porteroit pas les livrées du jacobinisme. Cette commission doit être élue dans des formes particulières; elle doit connoître des crimes de lese-nation; ses travaux seront préparés dans l'ombre du secret, & cette nouvelle inquisition doit être comme l'oreille de Denys le Tyran, ou, comme la bouche du lion de Venise, un foyer de délations anonymes.

Nous devons à la vérité dire que les déclamations inconstitutionnelles de M. Brissot n'ont fait aucune impression sur la majorité sage de l'assemblée. Mais quel pourroit donc être le but de ces orateurs, qui, depuis quelques jours, se succèdent à la tribune, & proposent de mettre les faux oracles de la démagogie à la place de nos loix constitutionnelles? Croient-ils donc les membres de l'assemblée assez lâches pour trahir un serment solennel? Ne se livreraient-ils à de pareilles exagérations que pour entretenir la fermentation parmi le peuple, & pour amener l'assemblée à déclarer que la patrie est en danger? Que! que soient leurs intentions, les bons citoyens doivent se mettre en garde contre leurs systèmes..... Le moment est venu de se rallier plus que jamais autour de la constitution.....

L'assemblée a décrété l'impression du discours de M. Brissot.

Les ministres se sont rendus à l'assemblée pour rendre compte de la situation du royaume. M. de Joly, ministre de la justice, a pris le premier la parole; il a fait le tableau de l'administration judiciaire: il en résulte qu'il y a beaucoup de lacunes dans le code pénal & dans l'organisation des tribunaux. M. de Joly, conformément au décret rendu hier, a rendu compte de l'arrêté du département de Paris. Le roi n'a pu encore prendre une décision; le procureur-syndic n'a pu encore fournir toutes les pièces nécessaires; le procès-verbal de la séance du département n'a pas été présenté & arrêté par le conseil assemblé.

M. Thuriot & plusieurs autres membres ont trouvé un délit dans ce délai; ils ont invoqué la sévérité des loix contre le département & le ministre de l'intérieur.

Après une discussion très-animée, l'assemblée a décrété, 1°. que la lettre du procureur-syndic au ministre de l'inté-

neur, seroit déposée sur le bureau; 2°. que le secrétaire du département seroit mandé à la barre séance tenante, pour communiquer les registres des délibérations.

On a fait lecture d'une lettre de l'ex-ministre Servan, qui annonce à l'assemblée qu'il va servir dans l'armée du Midi, & que là il s'occupera à répondre à ce qu'il appelle ses calomnieux. On a lu ensuite une lettre plus importante, elle est du maréchal Luckner; il repoussa avec énergie les imputations hasardées contre MM. Berthier & Charles Lameth, dans les lettres lues à l'assemblée par M. Delmas de Toulouse. M. Luckner, en faisant sentir le danger de ces dénonciations secrètes & inconsidérées, rend justice au patriotisme & aux talents militaires des officiers dénoncés. Dans une seconde lettre, le vieux maréchal remercie l'assemblée du décret qu'elle a rendu en sa faveur. Dans une troisième, il rend compte des mesures qui ont déjà été prises pour faire indemnifier les habitans du fauxbourg de Courtrai, & pour punir le général accusé d'avoir donné un ordre barbare.

Le ministre de l'intérieur a lu un mémoire sur la situation de l'empire dans ses rapports avec son département. L'assemblée l'a renvoyé au comité des douze. Le ministre de la guerre avoit commencé à lire un mémoire sur l'état militaire du royaume, lorsqu'on a observé que les ministres n'avoient pas rempli dans leur rapport le vœu de l'assemblée. On a demandé un compte collectif & général. M. Damas répondit que le rapport collectif qu'on exigeoit ne pouvoit être autre chose que les mémoires déjà lus par les ministres. Chacun d'eux avoit retracé la situation de son département, d'où il résultoit un compte général en six chapitres, tel que celui qu'on demandoit. M. Ramond a ajouté que le tems étoit venu où l'assemblée devoit se charger de la responsabilité morale d'une guerre qu'elle avoit elle-même provoquée, & il a demandé que les ministres fissent demain un compte collectif; mais qu'en même-tems ils fussent tenus de tout dire. Enfin après de longs débats, l'assemblée a décrété que le ministre présenteroit demain à l'assemblée un compte collectif & général de la situation du royaume, relativement aux dangers de la patrie.

M. Blondel, secrétaire du département, a été introduit à la barre; il a déposé sur le bureau le livre des registres. Les registres étant vérifiés, les secrétaires de l'assemblée observent que le procès-verbal de la séance n'est pas signé par les membres du conseil-général. M. Blondel atteste à l'assemblée que la délibération du 5 de ce mois a été signée & paraphée par M. la Rochefoucauld, président, & par lui secrétaire; il donne plusieurs autres explications qui paroissent satisfaire une grande partie de l'assemblée, mais qui excitent des huées dans les tribunes.

M. Lacroix demande qu'on renvoie au comité de législation pour examiner la dénonciation du ministre contre le département; il ajoute que l'honneur d'un citoyen ne dépend pas d'un défaut de forme, & que l'arrêté du département doit être cassé pour le fond. M. Tronchon observe que si les formes n'ont pas été remplies, c'étoit au procureur-général-syndic à requérir l'exécution de la loi; il demande que M. Lacroix soit mandé à la barre. M. Guadet demande qu'on casse sur-le-champ le conseil-général du département, & que les électeurs de Paris se rassemblent pour nommer d'autres administrateurs.

A cette proposition de M. Guadet, un délire inconcevable s'est emparé des tribunes: les bravo, les battemens de mains, les trépignemens de pieds ont interrompu l'orateur à plusieurs reprises. L'ivresse dans laquelle la bienveillance tribunitienne a plongé M. Guadet, lui a fait perdre le fil de son discours; il a dirigé long-tems, & son opinion n'a fait

qu'une très-légère impression sur l'assemblée. Enfin les registres sont rendus au secrétaire du département; & la conduite des administrateurs est renvoyée à la commission des douze.

Plusieurs pétitionnaires sont admis à la barre. Quelques-uns ont offert des dons patriotiques; d'autres ont demandé Petion & Manuel.

Séance du mardi 10 juillet.

Sur un rapport du comité des finances, l'assemblée a décrété qu'il seroit mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de neuf cents mille livres pour les dépenses de la garde nationale soldée de Paris. Un membre a demandé un congé pour quinze jours. Cette demande a donné lieu à de longs débats; le congé a été accordé; & sur la proposition de M. Kerfaint, l'assemblée a décrété que la déclaration des dangers de la patrie seroit faite par un appel nominal.

M. de Chambonas a écrit à l'assemblée pour répondre aux imputations hasardées hier par M. Brissot contre lui; il a communiqué à l'assemblée le 5 juillet les renseignements qu'il avoit reçus le 4, d'un homme employé par M. Dumouriez dans les négociations secrètes. Le ministre des affaires étrangères oppose aux assertions calomnieuses de M. Brissot à la tribune de l'assemblée nationale, & de M. Brissot dans le *Patriote François*, les services qu'il a rendus à la révolution, & la confiance du peuple qui l'a élevé à plusieurs fonctions publiques qu'il a remplies avec zèle.

La guerre augmente chaque jour les dépenses de la trésorerie nationale, & cependant les contributions éprouvent une lenteur funeste. Le déficit du mois de juin, pendant lequel M. Claviere étoit encore au ministère, est de 51 millions 3 cents & quelques mille livres.

L'assemblée a décrété que cette somme seroit versée par la caisse de l'extraordinaire dans la caisse de la trésorerie nationale. Sur la proposition de M. Jacob Dupont, l'assemblée a adopté plusieurs dispositions relatives au rétablissement du crédit public & au recouvrement des impôts. Deux séances du soir seront consacrées chaque semaine aux rapports des comités des finances. Le ministre des contributions est chargé de rendre compte de l'état de recouvrement des impositions de 1792.

Chaque jour dévoile de nouveaux complots formés dans les clubs, & tous ces complots sont dirigés contre la constitution. Le club de Bordeaux a adressé au club de la Réole une lettre circulaire, dans laquelle il invite 83 clubs à former entr'eux un centre de surveillance, une espèce de chambre haute pour surveiller le gouvernement. Les amis de la constitution de l'aréole qui ne sont pas décorés d'un vain titre, ont répondu à cette lettre de la manière la plus énergique & la plus conforme aux loix constitutionnelles. Cette lettre a été lue par M. Lafond Ladebar, & renvoyée à la commission des douze.

Les ministres se sont rendus à l'assemblée pour rendre le compte général exigé par le décret rendu dans la séance d'hier. Le ministre de la justice a pris la parole; il a fait d'abord quelques observations pour prouver que le ministère ne pouvoit pas être soumis à une responsabilité solidaire. Il a rendu compte ensuite de la situation du royaume; il a commencé par le département de l'intérieur; il n'a pas dissimulé que les sociétés populaires avoient souvent excité de violens orages; il a engagé l'assemblée à réprimer les excès des clubs pour prévenir les désordres & dissiper les dangers qui menacent la patrie. Dans ce qui concerne le département des contributions, le ministre a donné des espérances sur le recouvrement des impôts, & sur la fabrication des monnoies.

Mais nous passons rapidement sur les premières parties du compte général. Tout le monde connoit l'état de désorganisation de la marine, & les désastres des colonies; tout le monde connoit les lacunes du code pénal, & le défaut de moyens repressifs dans l'ordre judiciaire. Nous nous hâtons d'arriver à la partie du rapport qui présente un tableau de nos ressources militaires. — 200 mille hommes sont armés contre la France; la France a sur pied dans le moment actuel 267 mille hommes effectifs; mais elle en a envoyé dans les colonies, il ne reste dans l'intérieur du royaume que 248 mille hommes, répartis dans les trois armées du Nord & sur les frontières du Midi.

L'armée du Nord, pour défendre 45 lieues de pays, est forte de 45 mille hommes; l'armée du centre pour couvrir une frontière de 50 lieues, a 50 mille hommes; les armées du Rhin & du Midi ont 95 mille hommes, la première 55 mille, & la seconde 30 mille: le total des troupes pour les quatre armées est de 180 mille hommes.... Le ministre de la guerre convient que ces forces ne sont pas suffisantes. Quelle est la manière la plus efficace, la plus prompte de les augmenter? c'est la formation des compagnies de volontaires pour la garde des places; c'est la levée des bataillons de volontaires nationaux, déjà décrétée; c'est la création & l'organisation des légions proposées par le roi, &c. &c. Les approvisionnements de vivres, les effets de campement & d'armemens sont proportionnés au nombre des troupes, les arsenaux sont garnis, l'instruction & la discipline se rétablissent peu-à-peu.

On ne voit dans ce rapport aucun motif pour déclarer que la patrie est en danger. Les ministres ont bien senti qu'on vouloit les amener à proposer eux-mêmes à l'assemblée que la patrie est en danger; on avoit cherché d'ailleurs à entraver leurs opérations, & à les décourager de toutes les manières: ils n'avoient plus aucun espoir de faire le bien & de faire marcher le gouvernement; ils ont tous donné leur démission; M. de Joly l'a annoncé à l'assemblée en achevant son rapport. Ainsi, il sera peut-être bientôt rempli, le vœu de ceux qui veulent que l'assemblée nationale s'empare des fonctions exécutives. Cette nouvelle inattendue a jeté l'étonnement dans tous les esprits: les tribunes, qui assistent aux délibérations de l'assemblée comme on assiste à une pièce nouvelle, & qui ne demandent pas mieux que de voir changer les décorations & varier les scènes, ont exprimé leur joie ou leur surprise par quelques applaudissemens.....

M. Koch, président du comité diplomatique, a lu à la tribune un mémoire du ministre des affaires étrangères sur la situation politique de la France avec les puissances de l'Europe. Il résulte de ce rapport très-bien fait, que la France a beaucoup d'ennemis & peu d'alliés sûrs. Les dispositions des états germaniques ne nous sont nullement favorables; nous n'avons aucun allié à la diète de Ratisbonne. Après le couronnement, l'empereur fera une déclaration à tous les états de la ligue germanique; & l'on ne doit pas douter que nous ne suivions l'impulsion hostile des cours de Vienne & de Berlin.

L'impératrice de Russie s'est déclarée d'abord l'ennemie de la révolution française: la première elle a accédé à la convention de Pilnitz, cependant ses dispositions hostiles ont

été ralenties par les affaires de Pologne. La lenteur dans les armemens des ports, la défaveur où sont tombés à sa cour les chefs des émigrés français; tout annonce qu'elle est déterminée à ne rien entreprendre contre la France, & qu'elle n'a d'abord montré tant de haine contre la révolution française, que pour donner le change aux cours de Vienne & de Berlin. Le gouvernement de Suède a suivi en cette occasion l'exemple de la Russie, & la France peut compter sur sa neutralité. Le Danemarck, comme la Suède, restera spectateur immobile des guerres qui vont embrâser l'Europe. La cour de Turin montre des intentions moins pacifiques; & dès les premiers instans de la révolution, cette puissance s'est réunie avec l'Autriche & la Prusse. La cour de Naples ne sera pas plus favorable à la France que le gouvernement sarde. La cour de Rome, à cause de la réunion d'Avignon & du Comtat au territoire français, doit être considérée comme un ennemi irréconciliable; & les foudres du Vatican se mèleront aux armes étrangères. La république de Venise a déclaré sa neutralité: cependant elle ne désarme pas; elle ne donne pas entrée aux vaisseaux français dans ses ports: ainsi cette neutralité est illusoire.

La république de Hollande, comme celle de Venise, est restée neutre; mais elle fournit des armes, des munitions, des troupes même, aux puissances qui nous font la guerre: quelques cantons helvétiques se montrent favorables à la France; d'autres ne dissimulent pas la haine qu'ils ont conçue contre la révolution & la constitution française. Au milieu de toutes ces puissances dont la haine est déclarée, & dont l'amitié est incertaine, quels sont donc les peuples que nous devons regarder comme nos amis? Des peuples que des mers immenses séparent de nous, comme les Etats-Unis; des peuples dont le dénuement de moyens rend l'alliance inutile, comme la Porte & la cour de Lisbonne; une nation qui est rapprochée de nous par la liberté, mais qui en restera toujours éloignée par ses intérêts, comme l'Angleterre..... Pourrons-nous résister à tant de puissances liguées contre nous? Nous n'avons rien à craindre si nous sommes unis: si l'assemblée reste fidèle à la réunion qui s'est opérée dans son sein, elle peut répondre comme Médée: *Qu'opposerez-vous à tant d'ennemis...? — Moi.*

On a décrété l'impression du mémoire du ministre, & on a ouvert la discussion sur la question de savoir si on déclarerait que la patrie est en danger.

L'assemblée a chargé trois de ses comités réunis de lui présenter demain matin un travail sur la question de savoir s'il y a lieu à déclarer que la patrie est en danger. Les mêmes comités feront un rapport sur les mesures à prendre pour prévenir les dangers qui auront été proclamés à la tribune de l'assemblée nationale.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 10 Juillet 1792.

ACTIONS des Indes, de 2500 l.	2125. 17 1/2. 20.
Partien de 1000 l.	1470.
Act. nouv. des Indes.....	560. 64. 62. 63. 65. 66. 67. 68.
Caisse d'Escompte.....	3865. 70. 72. 75.
Caiss. d'Escompte.....	1934. 36. 35. 34.

Prix de l'argent du 10 juillet.

Pour avoir 100 liv. en arg., il en coûte 160 l. 0 s. en assign.

Un louis en or coûte 41 liv. 0 s. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n° 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés, franc de port, les souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.